

**Pour les territoires concernés par la collecte incitative (collecte des bacs gris et bleu ou jaune une semaine sur deux ou conteneurs semi enterrés à Saint Amour) :**

<b>Critères de tarification</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
<b><u>Foyer d'une ou deux personnes en résidence principale</u></b>	118,00 €	118,00 €
<b><u>Foyer au-delà de deux personnes en résidence principale</u></b>  La composition des foyers prise en compte sera celle au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022.	199,00 €	199,00 €
<b><u>Résidences secondaires intégrant :</u></b> Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, Mobil-homes ou toute autre structure touristique  A l'unité avec ou <u>sans</u> bac(s)	82,50 € (forfait)	82,50 € (forfait)
<b><u>Chambres d'hôtes :</u></b> 1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €	82,50 €
<b><u>Chambres d'hôtes :</u></b> 4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires"  Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu ou jaune sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements	165,00 €	165,00 €
<b><u>Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu ou jaune</u></b>  Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu ou jaune, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.	78,50 € (forfait)	78,50 € (forfait)